

Monsieur le président, la Chambre et les habitants du pays devraient être mis au courant du fait que le gouvernement et, je regrette de le dire, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ont rejeté un amendement proposé par le parti conservateur au sein du comité qui aurait permis de verser \$100 par mois, à l'âge de 65 ans, sans aucune augmentation d'impôt.

M. Knowles: Monsieur le président, j'invoque la question de privilège. Les membres du parti conservateur progressiste n'ont proposé aucun amendement semblable au sein du comité. Ils ont proposé quelque chose d'entièrement différent. C'est moi qui ai proposé cet amendement et c'est ce parti-là qui a voté contre.

M. Winkler: Il peut en être ainsi, monsieur le président, et je ne l'ai pas nié à la première occasion que j'ai eue de parler. Cependant, je répète que les membres de ce parti-ci ont proposé un amendement qui aurait assuré aux pensionnés de la vieillesse \$100 par mois à l'âge de 65 ans, à compter du 1^{er} janvier 1966, grâce à l'augmentation de \$25 de la pension du Canada. Sans doute, le ministre ne devrait pas maintenant indiquer à la Chambre et aux Canadiens qu'une augmentation semblable est impossible parce que le gouvernement doit être raisonnable à l'égard des contribuables et des hommes d'affaires. La proposition que nous avons présentée ne coûterait pas même cinq sous aux contribuables en impôts supplémentaires.

A cette étape des délibérations du comité, le ministre m'a demandé si je voterais en faveur d'une majoration de l'impôt afin de permettre le paiement d'une pension de la vieillesse de \$100 par mois, dès l'âge de 65 ans. Tous mes collègues ne conviennent peut-être pas avec moi que l'adoption de notre proposition n'entraînerait pas forcément une majoration de l'impôt, mais j'approuverais sûrement la hausse d'impôt qui, au dire du ministre, serait nécessaire par suite de la mise en pratique de notre proposition, car le ministre lui-même a rejeté toutes les chances que lui ont offertes les conservateurs, au comité.

Permettez-moi de consigner encore une fois au compte rendu la proposition du parti conservateur-progressiste. Nous préconisons le versement d'une pension de \$100 par mois, dès l'âge de 65 ans, sans majoration d'impôt. Il importe de tirer les choses au clair sur ce point, à mon avis. Le gouvernement a beau chercher à convaincre les électeurs qu'il fait tout ce qu'il peut, il doit aussi voir le revers

de la médaille. C'est un peu comme s'il s'attribuait tout le mérite d'avoir incarcéré M. X mais refusait d'accepter quelque blâme que ce soit concernant son évasion.

Je fais ces quelques remarques, monsieur le président, afin que la population du Canada sache qu'il y avait moyen de verser \$100 par mois sans hausser les impôts, comme l'a laissé entendre le ministre. J'ai appuyé cette résolution de rechange lorsqu'on l'a proposée au comité et je suis disposé à appuyer la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre si quelqu'un de l'autre côté de la Chambre a le courage de la proposer à titre d'amendement.

M. Leboe: Monsieur le président, j'aurais quelques remarques à formuler au sujet de la déclaration du ministre selon laquelle le paiement d'une pension de \$100 par mois à 65 ans nécessiterait une dépense d'environ 800 millions de dollars.

Le ministre n'ignore pas, j'en suis sûr, que si l'on porte la pension de \$75 à \$100 par mois, l'accroissement du pouvoir d'achat des Canadiens ferait monter le chiffre des affaires au Canada au point où les impôts supplémentaires perçus contrebalanceraient les 800 millions de dollars dont il a parlé. Selon moi, le chiffre qu'il a cité est de pure fantaisie. Quant à nous, nous sommes portés à douter que ces prestations accrues coûteraient, comme l'a dit le ministre, 800 millions de dollars. A mon avis, l'augmentation permettrait en réalité à tous les bénéficiaires du Canada de relever leur consommation de biens et de services, ce qui favoriserait les affaires, et l'emploi augmenterait les impôts, contrebalançant ainsi les dépenses.

(Texte)

M. Perron: Monsieur le président, après les appels pathétiques de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre qui, encore une fois, grâce à ses connaissances de la procédure parlementaire, a su inscrire au débat tout un tableau de revendications en faveur de nos personnes âgées—j'espère qu'on ne pensera pas que ce ne sont que des considérations d'ordre politique—je dois dire que je n'ai pas le privilège de présenter un amendement étant donné que cela entraînerait des dépenses supplémentaires pour le gouvernement; je ne présenterai pas, non plus, de sous-amendement, mais je suis convaincu que, contrairement à ce que pense l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, ce ne serait pas un luxe, pour des personnes qui ont vécu pendant plusieurs années dans l'insécurité, que de remplacer le chiffre 100 par 125.